REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES « PROJET SOLEIL-NYAKIRIZA »

N° DU PROJET : P164435 **N° DU DON** : **IDA-D**5670

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (Consultant individuel)

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES A L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES « PROJET SOLEIL-NYAKIRIZA »

 N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés): BI-SOLEIL PIU-462180-CS-INDV

- 1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat d'un Spécialiste en Passation des Marchés au sein de l'Unité de Coordination du Projet Soleil NYAKIRIZA.
- 2. Les Termes de référence sont disponibles et peuvent être retirés au Siège du Projet Soleil NYAKIRIZA, sis au Quartier Rohero 1, Avenue Muyinga n° 3, **Tél:** +257 61 280828 ou par e-mail <u>sammacumil@gmail.com</u> et copié bernard.bizindavyil2@gmail.com.
- 3. Un consultant individuel sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour la sélection des consultants individuels.
- 4. Le dossier de candidature en version hard copy sera adressé au Coordonnateur du Projet SOLEIL-NYAKIRIZA ou en version électronique aux adresses e-mail cihaut mentionnés au point (2) sous format PDF et composé de:
 - Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet;
 - Un curriculum-vitae actualisé, confectionné suivant le modèle en annexe aux termes de référence;
 - Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
 - Une copie de la carte nationale d'identité
 - Un extrait du casier judiciaire

1

 Une attestation d'aptitude physique délivrée par un médecin du Gouvernement

5.Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d'Investissement : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID », Edition Juillet 2016, révisé en novembre 2017, en août 2018 et Novembre 2020, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

- 6. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessus et aux heures d'ouverture des bureaux : de 7 h 30 à 17h30min (de lundi à vendredi).
- 7. Les manifestations d'intérêt écrites en français doivent être déposées, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, au plus tard le 06/01/2025 à 17 heures 30 min heure locale avec mention: « Candidature au poste de Spécialiste en Passation des Marchés au sein de l'Unité de Coordination du Projet Energie Solaire dans les communautés locales « PROJET SOLEIL-NYAKIRIZA »

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet

Projet Soleil-NYAKIRIZA, Quartier Rohero 1, Avenue Muyinga n° 3, e-mail : <u>sammacumil@gmail.com</u> et copié <u>bernard.bizindavyil2@gmail.com</u>

1